



**COMPOSITION DES JURYS  
UFR Sciences et Techniques  
Année universitaire 2018-2019**

**Le Président de l'Université de Bourgogne**

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;  
VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;  
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;  
VU l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;  
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 24 septembre 2018 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le jury du **Master 2 Mathématiques et applications parcours MIGS** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2018-2019

**Président(e) : Samuel HERRMANN**

**Membres :**

Abdessamad BARBARA  
Xavier DUPUIS  
Hervé CARDOT

Nathalie VASSILEFF  
Thierry GRISON  
Franz CHOULY

Tout titulaire absent peut se faire suppléer par un autre intervenant, il en informe le Président de Jury. Tout enseignant intervenant dans le semestre peut participer au jury.

**Article 2 :**

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences et Techniques et sur le site internet de l'UFR Sciences et Techniques

Fait à DIJON, le 04/12/2018

Le Directeur de l'UFR Sciences et Techniques  
François BLAIS